

N°9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le six novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. M. MACHURET.**

**Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS.**

**Mme AUBIN. M. GANTHER. M. TALABARD.**

**Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. M. HUSSON.**

**Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT.**

**Mme CHERVIN. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.**

DATE DE  
CONVOCAATION  
**30 OCTOBRE 2014**

DATE D'AFFICHAGE  
**30 OCTOBRE 2014**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE : **23**

PRESENTS : **22**

VOTANTS : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : **Mme DUPERROUX.**

**Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que Conseil Municipal le projet d'implantation d'une centrale solaire sur le site de « Lubillé », qui jouxte la station d'épuration communale.

Ce projet est porté par la Société CPV SUN (34470 PÉROLS), sur quatre parcelles cadastrées AL n° 92, 94, 95, 135, appartenant à des propriétaires privés.

La zone d'implantation du parc photovoltaïque représente une superficie totale de 3,72 hectares, sur une emprise foncière totale d'environ 7 ha située au sein d'une zone Ui classée à vocation industrielle au PLUi.

Le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » a été saisi de ce dossier préalablement, et a rendu un avis favorable sans émettre d'opposition, lors de sa séance du 28 février 2012.

Puis le dossier a fait l'objet d'une réunion publique de présentation par la société d'exploitation LUXEL le 14 mai 2013 salle de la Grenette à Lapalisse, sans qu'aucune observation ne lui soit opposée.

Ce futur parc solaire aurait une production électrique de 2,5 Mégawatts crête (MWc), fournie par des panneaux au sol d'une hauteur maximale de 2,70 m ; les locaux techniques seraient composés de 4 postes onduleurs, 2 postes de transformation et 1 poste de livraison.

La puissance fournie correspondra à la consommation électrique de 2203 habitants-foyers, soit 56,91 % des besoins de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

La justification du projet intègre l'enjeu de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, puisqu'il vise à produire de l'énergie à partir d'une ressource renouvelable.

### OBJET :

**Projet de centrale  
solaire  
photovoltaïque à  
Lapalisse - Avis du  
Conseil Municipal  
dans le cadre de  
l'enquête publique -**

La demande de permis de construire relative à ce programme a été déposée par CPV SUN le 25 juin 2013, et c'est dans ce cadre que ce dossier est soumis à enquête publique ; ladite enquête publique a débuté le lundi 03 novembre 2014 et s'achèvera le mercredi 03 décembre prochain.

Prenant en compte la synthèse de ce dossier, mais également après étude du dossier complet d'enquête publique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis qui figurera dans le registre d'enquête.

Considérant les arguments suivants :

- Volonté du Conseil à :

- participer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre,
- s'associer au développement des énergies renouvelables,
- sensibiliser la population aux enjeux du réchauffement climatique, et aux nécessaires économies d'énergie,
- contribuer à apporter des ressources financières nouvelles à l'économie locale, par le biais de la Contribution Economique Territoriale (CET) qui sera versée par la Société CPV SUN pour cette centrale solaire au sol,
- être cohérent par rapport aux installations industrielles déjà installées dans la zone de « Lubillé » (abattoir industriel porcin, station d'épuration, fonderie).

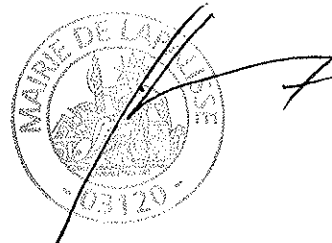
Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. MACHURET Daniel) :

- de rendre un avis favorable à ce projet de centrale solaire au sol porté par la Société CPV SUN,

- de mandater Monsieur le Maire pour déposer cet avis favorable dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

